

COMMUNE DE JUVIGNY LES VALLÉES

Séance du 07 juillet 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en salle des fêtes de Juvigny le Tertre à Juvigny-les-Vallées, sous la présidence de ROCHEFORT Nathalie, Maire de Juvigny-les-Vallées.

Etaient présents :

Nathalie ROCHEFORT, Alain ROUSSEL, Monique SOUL, Jean-Yves HAMEL, Francis VERON, Céline GANNE, Alain LEVALLOIS, Anne LE PAPE, Marina DESSEROIR, Ghino MARIE, Barbara MARTIN, Éric LAIR, Auguste LEFRAS, Mathilde AUBERT, Denis POUPION, Fabienne BLIN, Aurélie GANNE, Guillaume LELIEVRE, Edith LE BRUN,, Isabelle MARTIN, Anaïs RINFERT

Conseillers Municipaux formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Excusée : Sandra FORTIN, Pascal BERRIER, Dominique RECHAUX; Guy LANGEVIN, Nicolas BURNOUF

Absent : Justin LEGEARD

Procuration : Sandra FORTIN a donné pouvoir à Monique SOUL, Guy LANGEVIN a donné pouvoir à Aurélie GANNE, Pascale BERRIER a donné pouvoir à Nathalie ROCHEFORT, Dominique RECHAUX a donné pouvoir à Alain ROUSSEL.

Secrétaire de séance : Alain LEVALLOIS

Nombre de Membres en exercice : 27

Convocation adressée le 29/06/2026
et affichée le 29/06/2026

Présents : 21 Votants : 25

2026 06 065 – REPRISE DE CONCESSIONS – CIMETIERE DE CHERENCE LE ROUSSEL

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la commune de Juvigny les Vallées a engagé une procédure de reprise de concessions au cimetière de Chérence-le-Roussel, conformément aux dispositions des articles R. 2223-12 à R. 2223-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Cette procédure concerne des concessions en état d'abandon manifeste, certaines étant en plein terre, sans monument, voire dangereuses, après une période de trente ans.

Les étapes réglementaires ont été respectées :

- Constatations de l'état d'abandon par procès-verbaux en date des 14 janvier 2025 et 2 mars 2026 ;
- Notifications aux ayants droit les 12 décembre 2024 et 28 janvier 2026;
- Publication des actes conformément aux textes en vigueur.

Il appartient désormais au Conseil municipal de se prononcer sur la reprise de ces concessions, afin de permettre à la commune de procéder à l'exhumation des restes mortels et à l'enlèvement des monuments funéraires, le cas échéant. Cette décision permettra également de remettre en service les emplacements libérés pour de nouvelles concessions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2223-17 et L. 2223-18, ainsi que les articles R. 2223-12 à R. 2223-23 ;

VU les procès-verbaux de constatation de l'état d'abandon des concessions en date des 14 janvier 2025 et 2 mars 2026 ;

VU les notifications adressées aux ayants droit les 28 janvier 2026 et 12 décembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que les concessions visées par la présente délibération sont en état d'abandon manifeste depuis plus de trente ans, conformément aux dispositions réglementaires ;

CONSIDÉRANT que la procédure de reprise a été menée dans le strict respect des formalités prévues par le CGCT, garantissant ainsi la sécurité juridique de l'opération ;

CONSIDÉRANT que la reprise de ces concessions permettra de restaurer la dignité du cimetière et de libérer des emplacements pour de nouvelles inhumations ;

Après avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident à l'unanimité :

Article 1 : La commune de Juvigny les Vallées reprend les concessions suivantes, réputées en état d'abandon au cimetière de Chérence-le-Roussel :

N° de concession	Emplacement	Concessionnaire	Date de création	Noms des défunts
5	D1 - 9	Concession absente	19/07/1893	Edouard LENICOLAIS Marie PATIN
3	D1 - 10/11	Marie LOISEL Veuve LOISEL	05/09/1981	André LOISEL Marie LOISEL
37	D1 - 222	Clémentine LECORDIER	24/07/1923	Nestor LEPEIGNÉ Clémentine LECORDIER
X	D1 - 416	-	-	Octavie JACQUES
X	D1 - 417	-	-	Henri JASON
X	D1 - 419	-	-	Marie TROCHON Veuve FORGEAIS
128	D1 - 422	Marie LÉGONIE	28/02/1955	Marcel ROCHER
122	D1 - 426	Edouard BOUILLAUD	28/03/1953	Léontine LECHEVALLIER
X	D1 - 510	-	-	Roger BLONDET
X	D1 - 518	-	-	Hélène LEROYER
X	D1 - 521	-	-	Claude GÉRARD
X	D1 - 712	-	-	Enfant inconnu
X	D1 - 713	-	-	Hélène et Odette SAJAN
X	D1 - 714	-	-	Bernard HOUSTIN
X	D1 - 717	-	-	Paulette THOMAS
X	D1 - 723	-	-	Albert ISIDOR

Article 2 : Madame le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment l'arrêté de reprise des concessions et les actes relatifs à l'exhumation des restes mortels.

Article 3 : Les terrains libérés pourront être remis en service pour de nouvelles concessions, conformément aux dispositions en vigueur.

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Juvigny les Vallées, le 07/07/2026

Le Maire,
Nathalie ROCHEFORT



Accusé de réception en préfecture
050-200063261-20260710-202607065-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026